



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Rachel GUSTIN, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER.

Étai(ent) excusé(s) : Thomas RAULIN donne procuration à Nicole CHARROIS, Christophe ROUY donne pouvoir à Serge RUSE

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

Subventions 2026 Délibération n°2026 - 21

Sylvie Delorme propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 3 abstentions : M. RUSE Serge étant président de l'association de pétanque, Mme VAUNE Audrey, secrétaire du jumelage et M. GOLICZ Sébastien, secrétaire du basket) des votants, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ABACFOM	100 €
ASCB (Handball)	861 €
BTT (Tennis-de-table)	399 €
ECOLE DE MUSIQUE	1 000 €
ESBR (Football)	2 373 €
K-DANSE ET GYM TONIC	1 407 €
PETANQUE CLUB	168 €
SMBB (Basket)	412 €
TCB (Tennis)	525 €
MEDIATHEQUE DU BAYONNAIS	1 500 €
EURON BIEN ETRE	294 €
AMIS DE L'ORGUE	168 €
BAIO LOISIRS	504 €
JUDO	1 197 €
JUMELAGE	281 €
SOUVENIR FRANCAIS	100 €
MINI SPORT	420 €
MORDUS DE LA MIRABELLE	4 000 €

Le logo de la Commune de Bayon devra figurer sur tout support de communication des activités proposées par les associations bénéficiaires, à titre de partenaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bayon,
Le Maire



NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 0
Excusés : 2
Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 3

Date de convocation
30/04/2026

Date d'affichage
11/05/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

11/05/2026